

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Aspects inédits d'une école de musique nouvelle
Autor: Chapuis, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects inédits d'une école de musique nouvelle

En septembre 1964 s'est constituée à Delémont l'ÉCOLE JURASSIENNE ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE caractérisée par *une activité générale décentralisée* touchant plus de vingt localités et réalisant *un programme unifié d'éducation musicale et d'enseignement instrumental* que suivent près de mille élèves. Cette expérience assez audacieuse ouvre de nouvelles perspectives musicales, pédagogiques et sociales. Présentée sous un double aspect, elle prouve d'une part la viabilité d'une structure de cours décentralisés sur un territoire relativement étendu, à l'échelle suisse, et elle tente d'autre part de renouveler le programme volontiers « ronronnant » et conservateur des écoles de musique traditionnelles, en lui greffant des éléments d'éducation musicale vivante décelés grâce aux progrès de la psychologie et de la pédagogie contemporaines et susceptibles d'être incorporés dans tous les plans d'études scolaires.

Cette voie nouvelle de l'enseignement décentralisé intéresse des spécialistes de l'aménagement du territoire qui s'efforcent de résoudre certains problèmes de migration journalière. Ainsi, quand le maître se déplace, plutôt que vingt ou trente élèves, il y a économie de moyens. Introduite dans tous les domaines possibles, cette économie ouvre un large champ d'étude aux amateurs de recherche opérationnelle.

Situation générale de l'enseignement musical en Suisse

Parmi les multiples facettes de la vie musicale suisse brille l'activité de nombreux conservatoires, écoles et instituts de musique, dont certains sont d'ailleurs très réputés et jouissent même d'une renommée internationale. Bien que fort peu éloignés les uns des autres, ils sont néanmoins aussi indispensables que florissants. Presque toujours reconnus par l'Instruction publique, subventionnés par leur propre canton et soutenus par les autorités communales respectives, ils occupent un très grand nombre de professeurs et enseignent à une multitude d'élèves de tout âge. Leur programme comprend toujours une section générale non professionnelle et souvent encore une autre section assurant la formation des futurs professeurs de musique et celle des virtuoses. Vingt-deux villes, réunissant une trentaine d'écoles, bénéficient de cette activité partielle ou synthétique, soit :

1 — Berne, Bâle, Zurich, Winterthour, Lucerne, Coire, Baden, Granges et Schaffhouse — pour la Suisse alémanique ;

2 — Genève, Lausanne, Sion, Fribourg, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Aigle, Payerne, Montreux, Bulle et Vevey — pour la Suisse romande;

3 — Bienne — pour une ville officiellement bilingue.

Or, les tendances sociales actuelles et les progrès de la pédagogie moderne mettant en quelque sorte la pratique musicale à la portée de toutes les bourses et de tous les enfants, on a enregistré un nombre toujours croissant d'inscriptions d'élèves aboutissant à une concentration telle que certaines écoles de musique arrivent actuellement, et même après plusieurs phases d'expansion, à une saturation qui, faute de moyens matériels, de locaux et de professeurs (ou aussi dans le but de sauvegarder un certain niveau qualitatif pédagogique) les oblige à refuser les demandes d'inscription, dans la section non professionnelle du moins. Cette situation alarmante dans certaines grandes villes exige une adaptation des écoles, une sélection (donc une limitation des élèves) ou une nouvelle conception d'activité et un changement de structure, comme « la décentralisation locale » consistant à ouvrir des cours supplémentaires dans certains quartiers urbains (cela se fait notamment à Genève), ou le « patronage » d'une petite école par une plus grande (à l'exemple de Payerne et de Lausanne) ou encore la « décentralisation générale extra-locale ».

Toutefois, pour compléter la nomenclature des écoles de musique et donner une vision d'ensemble de la situation de l'enseignement, il convient encore de mettre en relief l'activité d'une importante « Société suisse de pédagogie musicale » qui réunit quelque mille huit cents professeurs diplômés travaillant indépendamment les uns des autres dans tout le pays. Tout en se consacrant le plus souvent aux « élèves amateurs », eux aussi ont cependant la possibilité de préparer leurs propres étudiants professionnels et de les présenter aux examens officiels de leur société, centralisée à Bâle et Zurich pour la Suisse alémanique et à Neuchâtel pour la Suisse romande et dont les diplômes ont la même valeur que ceux des conservatoires. Si l'on mentionne enfin l'effort de l'« Association suisse pour la musique en famille » et celui de l'« Association suisse pour l'éducation musicale de la jeunesse », toutes deux à Zurich, on aura survolé un immense réseau d'enseignement musical privé qui vient donc se juxtaposer aux cours des écoles de musique.

S'il est par conséquent permis de dire, à première vue, que l'enseignement de la musique est possible à tous les degrés, sous toutes ses formes et à travers tout le pays, un examen plus approfondi nous permet toutefois de constater que, de par leur situation géographique excentrique ou relativement éloignée des grands centres urbains, certains territoires ne peuvent encore bénéficier de l'efficacité d'une école de musique répondant aux exigences sociales, artistiques et pédagogiques. Nous pensons notamment au Tessin, à la Suisse orientale, au

Jura ainsi qu'à différentes régions de certains cantons où les conservatoires existants auront peut-être avantage à s'inspirer demain de l'exemple de l'École jurassienne et conservatoire de musique.

Notons en passant qu'à l'encontre de cette décentralisation contrôlée qui est surtout souhaitable dans le domaine de l'éducation musicale et instrumentale non professionnelle, quelques initiateurs tentent de lutter en vue de concentrer la formation professionnelle des musiciens vers quelques conservatoires intercantonaux, voire vers un conservatoire national bilingue ou trilingue. Nous aurions alors une nouvelle situation de l'enseignement musical en Suisse: d'une part des cours généraux décentralisés des écoles de musique et, d'autre part, une concentration de la formation des professionnels dans un ou deux grands conservatoires. Mais ces changements de structure et de conception ne sont pas encore pour l'immédiat.

Situation particulière du Jura Bernois

Tel était donc le cas du Jura, dans cette partie nord du canton de Berne et dont la vie musicale, inégalement intense, se cristallisait pourtant dans quelques localités parmi les plus importantes. Sur le plan de l'enseignement musical toutefois, et comme cela se trouve dans les régions peu favorisées, la plus grande partie des professeurs étaient itinérants et venaient de l'extérieur, parfois même de fort loin, pour y travailler isolément, sans grand rayonnement possible et pratiquant même souvent encore les leçons privées au domicile des élèves. Quant aux professeurs locaux, ils n'avaient pas toujours les compétences voulues ni les titres attestant une formation professionnelle complète. C'est pourquoi de nombreux élèves avancés, domiciliés dans le Jura, devaient se déplacer soit à Bâle, à La Chaux-de-Fonds, à Bienne ou même en France, afin d'y pouvoir suivre des cours de perfectionnement adéquats, professionnels ou non, mieux adaptés à leurs exigences et à leur but. Pendant ce temps, et depuis quelques décades, on pouvait assister dans le Jura à une réjouissante évolution de la conscience artistique et à l'éclosion de nombreux talents, se manifestant notamment par l'augmentation croissante du nombre de peintres, sculpteurs, poètes, écrivains et musiciens. Citons d'ailleurs pour mémoire quelques compositeurs jurassiens dont certains ont aujourd'hui une audience internationale: Henri Gagnebin (directeur du conservatoire et fondateur du Concours international d'exécution musicale à Genève), Alphonse Roy, Paul Miche, Albert Béguelin, Jean-Frédéric Perrenoud, Louis Broquet, Valentino Ragni, Roger Châtelain. Cet essor culturel, encouragé entre autres par des associations telles que la « Société jurassienne d'émulation » et l'« Institut jurassien des arts, des sciences et des lettres », a été marqué par des

jalons importants comme l'édition d'une surprenante et riche « Anthologie jurassienne » et de nombreux autres livres sur le Jura, l'organisation de grandes expositions de peinture, de sculpture ou de cours de direction et d'art dramatique, *la fondation d'un club des arts*, celle des sections du mouvement des « Jeunesses musicales » et le réel développement d'une Université populaire largement ramifiée dans le pays.

Mais dans le domaine qui nous intéresse en particulier, c'est surtout au moment du déroulement des Concours jurassiens d'exécution musicale organisés en 1954, 1958 et 1962 par l'Institut jurassien, qu'il a été possible de prendre la température de l'enseignement de la musique. Ces joutes s'adressaient aux enfants de 12 à 16 ans, aux non professionnels de 16 à 30 ans, ainsi qu'aux élèves professionnels.

Elles ont mis trois faits en évidence :

- 1 — la participation des candidats et l'intérêt du public ont été imprévisiblement élevés,
- 2 — la plupart des premiers prix ont été obtenus par des élèves formés dans des *écoles de musique*,
- 3 — *ces écoles de musique se trouvaient en dehors du Jura.*

Voilà qui allait encourager, sinon déterminer, la création d'une école de musique et d'un conservatoire propres au Jura ! Mais sous quelles formes structurelles et pédagogiques ?

Des cours décentralisés à un programme pédagogique unifié

Pour mettre l'éducation musicale et instrumentale à la portée d'une population de quelque 140.000 habitants, répartis sur un territoire d'une superficie de 151.000 hectares et comprenant sept districts dont peu de villes possèdent plus de 10.000 habitants, il a été choisi la forme inédite des cours décentralisés.

Le siège juridique, la direction et l'administration de l'école et conservatoire se trouvent à Delémont, ville comptant quelque 15.000 habitants, dont les autorités ont donné l'appui initial nécessaire. C'est là évidemment que les cours sont le plus fréquentés.

Mais, dès l'annonce de cours décentralisés, un nombre imprévu d'inscriptions vint prouver l'intérêt suscité dans tout le Jura. Grâce à la compréhension et à l'encouragement des autorités locales, les cours pouvaient alors débiter dans de bonnes conditions et les professeurs se déplacer selon des horaires organisés par l'administration de l'école.

C'est ainsi que

durant le premier semestre, 450 élèves suivirent 600 cours et leçons hebdomadaires dans 8 localités, nécessitant l'utilisation de 12 studios d'étude,

durant le deuxième semestre, 700 élèves suivirent 1000 cours et leçons hebdomadaires dans 16 localités, nécessitant l'utilisation de 26 studios d'étude,

durant le troisième semestre, 900 élèves suivirent 1200 cours et leçons hebdomadaires dans 20 localités, nécessitant l'utilisation de 30 studios d'étude.

Après avoir pris conscience du rôle que remplira peu à peu une telle école dans le Jura, les *autorités cantonales* bernoises ont tenu à soutenir cet effort en allouant, dès la deuxième année d'activité déjà, une subvention régulière, en reconnaissant le programme d'études professionnelles et en offrant aux étudiants en musique le droit de participer aux bourses d'études de la Direction de l'instruction publique. Tandis que la Fondation PRO HELVETIA, instance fédérale, offrait une subvention unique pour l'achat de différents instruments de musique, les autorités municipales mettaient, souvent à titre gracieux, des locaux d'enseignement à disposition. Les communes étudient maintenant la possibilité et les formes d'autres subventionnements directs ou indirects.

Mais tous ces efforts d'ordre matériel seraient sans grande valeur s'ils ne soutenaient des réalisations pédagogiques. Or, c'est probablement dans ce domaine-là que réside l'aspect le plus audacieux et intéressant de cette école nouvelle.

L'éducation musicale vivante avant tout

Pouvoir introduire dans un large terrain, favorable et sans beaucoup de positions acquises, un programme général d'éducation musicale est une aubaine assez rare. Encore fallait-il partir sur des bases sûres!

Diverses circonstances firent que les promoteurs de l'école se tournèrent vers l'un des plus grands pédagogues d'aujourd'hui: EDGAR WILLEMS. De nationalité belge, cet auteur éminent, philosophe, psychologue, musicien, occupe une place prépondérante dans la pédagogie contemporaine. Ses différents livres intitulés « Nouvelles idées philosophiques sur la musique et leurs applications pratiques », « L'oreille musicale », « L'éducation musicale nouvelle », « La préparation musicale des tout petits », « Le rythme musical », « Le jazz et l'oreille musicale », « Les bases psychologiques de l'éducation musicale » et toute une série de « Carnets pédagogiques » offrent aux professeurs de musique *un nouvel idéal mis au service de l'être humain et de l'art*. Ses travaux ont rencontré une large audience internationale et sa méthode se répand de plus en plus.

WILLEMS part de l'être humain total qu'il place entre les pôles matériel et spirituel et qu'il envisage sous des aspects de vie physiologique, affective et mentale, en relation avec leurs moyens d'expres-

sion dans la musique, soit respectivement le rythme, la mélodie et l'harmonie. Ces rapports ainsi établis ont amené EDGAR WILLEMS à créer une méthode d'éducation musicale, d'aspect essentialiste, susceptible d'éveiller et de développer les facultés naturelles que l'enfant possède à l'état de potentialité, ceci dès son plus jeune âge. Sans jamais avoir recours à des procédés extra-musicaux, cette méthode allait permettre d'allier une véritable culture auditive au développement du sens rythmique. Les travaux et les principes du professeur WILLEMS allaient alors inspirer l'ensemble du programme de l'école.

Il s'agissait d'abord de donner *des cours d'initiation musicale*, dans la plus grande partie des localités, *aux enfants âgés de 4 à 7 ans*. Ces cours préparatoires (la pépinière de l'école) sont d'une extrême importance pour l'avenir musical du pays puisqu'ils donnent aux futurs musiciens une éducation musicale complète et vivante et permettent d'aborder l'étude de n'importe quel instrument sur des bases auditives et rythmiques solides et profondes. Ces leçons d'initiation musicale, magnifiquement accueillies par les enfants et leurs parents, comportent quatre parties :

- des exercices de développement auditif,
- des frappés rythmiques,
- des chansons et des mouvements corporels naturels.

Un matériel sonore varié et abondant permet de développer la finesse de perception de l'oreille. L'enfant apprend à écouter, reconnaître, reproduire, classer et apparier les sons. Il entre immédiatement en contact avec le mouvement sonore, les intervalles et les accords. Ces cours ont la faculté d'harmoniser l'être humain total puisqu'ils s'adressent à la sensorialité, aux systèmes nerveux et musculaire, à la sensibilité et à l'intelligence. A un moment donné, ils se transforment en *cours présolfégique et préinstrumental*, mettant alors l'accent sur l'introduction à la lecture et l'écriture et une manière très synthétique de travailler les chansons choisies et ordonnées pédagogiquement.

Dès l'âge de 7 ans, les enfants commencent l'étude d'un instrument. Ils poursuivent cependant leur éducation musicale dans un cours de solfège obligatoire et dont le programme est progressif. Toutes les méthodes instrumentales partent du chant, de l'audition intérieure, du mouvement et du rythme issus de la musique vivante. On va à l'instrument par la musique vécue intérieurement.

Un certain nombre de concerts commentés sont organisés, sous forme de tournées, dans les localités principales. Donnés souvent par des spécialistes, utilisant parfois des moyens audio-visuels, ces concerts commentés sont accessibles à tous les élèves de l'école et parfois à leurs parents. (Les prix d'entrée sont compris dans l'écolage.) Consacrés tantôt aux grandes époques créatrices de l'histoire de la musique, tantôt à des compositeurs déterminés, les concerts com-

mentés présentent les formes musicales et les instruments principaux. Cette activité culturelle, aussi décentralisée, s'étend parfois aux écoles publiques dont les directeurs comprennent l'importance des manifestations artistiques dans le cadre du plan d'étude.

La direction de l'école attache aussi une grande importance aux cours de perfectionnement des élèves adultes et à la formation des futurs éducateurs, professeurs et interprètes. Plusieurs cours de pédagogie ont pu être introduits et assurent la préparation des professeurs d'éducation musicale au certificat reconnaissant le droit d'enseigner la méthode WILLEMS. Grâce à ces cours, auxquels l'initiateur de la méthode a bien voulu participer, il a été possible de sélectionner les meilleurs candidats et de les intégrer dans le corps professoral de l'école qui s'efforce donc de former ses propres cadres. Cette solution est idéale au point de vue spirituel. Elle favorise la collégialité des membres du corps enseignant et permet d'envisager une unité de méthode dans les domaines les plus essentiels.

Quant à la section professionnelle, reconnue par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, elle comprend un groupe de jeunes étudiants qui ont le privilège de bénéficier d'un programme très synthétique de formation. Dans l'étude du solfège, de la dictée musicale, de l'harmonie, de l'acoustique et de la pédagogie notamment, les bases psychologiques et auditives du professeur WILLEMS favorisent une attitude plus créatrice et libérée. Il ne s'agit plus de considérer les branches accessoires comme des pensums arides et inférieurs à la pratique instrumentale. L'improvisation et un minimum de composition deviennent accessibles à tous les élèves. Dans le jeu instrumental, la présence d'un rythme vivant, le contrôle de la sonorité par l'oreille, la solidité des diverses mémoires associées, l'élan intérieur et l'affirmation de la personnalité ne sont pas de vains mots. Ces qualités deviennent tangibles grâce aux études imprégnées de l'idéal musical et humain préconisé par EDGAR WILLEMS.

Parmi les cours spéciaux et non périodiques, il conviendrait de citer encore l'organisation d'un *cours de perfectionnement à l'intention du corps enseignant*. Quelque sept cents instituteurs et institutrices ont eu l'occasion de se familiariser avec les principes d'éducation musicale qui pourraient être introduits à l'école primaire et secondaire. Une conférence suivie d'une leçon pratique a suscité un grand enthousiasme et une centaine d'enseignants ont fréquenté un cours complet subventionné par le Département de l'Instruction publique. Cette collaboration d'une école de musique avec le corps enseignant des écoles publiques de toute une région s'est révélée très fructueuse.

Il y a lieu de mentionner encore une collaboration plus particulière concernant l'éducation des enfants retardés ou anormaux. Ce domaine suscite de plus en plus de travaux, d'études et d'expériences dont peuvent profiter les enfants défavorisés. Le professeur WILLEMS

a eu la possibilité d'entreprendre de véritables sauvetages dont il doit encore parler. En attendant, plusieurs professeurs ont pris à cœur de s'occuper de cette noble activité. En collaboration avec quelques institutions spécialisées, il a été possible d'introduire des leçons de « thérapie musicale » (sono-rythmo et mélothérapie), dont l'utilité est indéniable.

Pour terminer, ajoutons que l'activité très diverse de cette école suscite un intérêt croissant auprès de nombreux pédagogues suisses et étrangers qui viennent, parfois durant plusieurs mois, assister aux cours qui les intéressent. L'arrivée de jeunes virtuoses montre aussi leur enthousiasme pour un perfectionnement qui s'inspire d'un grand idéal au service de la musique.

D'ici quelques années, il sera possible de mesurer la portée qu'aura eue dans tout le Jura la création d'une telle école de musique qui est devenue, le 25 août 1968, le siège d'une association internationale groupant les éducateurs musicaux de la méthode WILLEMS.

JACQUES CHAPUIS